

CENTRE DE CONTACT SUISSES - IMMIGRÉS



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

TABLE DES MATIÈRES

1	Éditorial
2	Statistiques
4	Engagement militant
5	Accueil
6	Permanence Permis de séjour
8	Permanence Assurances sociales
10	Permanence Petite enfance, santé et genre
12	Permanence École et suivi social
14	Activités collectives, travail en réseau, information
17	Le 14 juin
18	Droit à l'éducation pour tous – 20 ans!
20	Exposition et brochure
21	Expertise et formation
22	Organisation de l'association
23	Remerciements
24	Comptes
26	Publications

Créé en 1974, le Centre de Contact Suisses-Immigrés, le CCSI, travaille en faveur des droits des migrantes et des migrants dans notre pays. Par l'accompagnement individuel au sein de ses quatre permanences comme à travers l'engagement pour une politique migratoire d'ouverture, le CCSI défend une société qui traite sur pied d'égalité toutes celles et tous ceux qui la composent et la font vivre, quelle que soit leur nationalité d'origine.

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)
Route des Acacias 25 - 1227 Les Acacias
admin@ccsi.ch
www.ccsi.ch
022/304.48.60
CCP 12-21188-7

Lundi: 13.30-16.30
Mardi-mercredi: 08.30-11.30 et 13.30-16.30
Jeudi-vendredi: 08.30-11.30

Le 1er octobre 2011 s'est déroulée à Berne une manifestation nationale, organisée par le Mouvement suisse des sans-papiers, sur le thème «Stop à l'hypocrisie». À suivre l'actualité nationale et internationale, c'est tous les jours que l'on aurait des raisons de manifester contre l'hypocrisie!

Hypocrisie des discours prônant «l'arrêt de l'immigration», un but inatteignable, alors même que les politiques économiques imposées à des pays comme l'Italie, la Grèce ou l'Espagne, vont inévitablement pousser au départ des milliers de jeunes désespérés de ne pouvoir trouver du travail chez eux, tout comme cela a été le cas depuis des décennies pour tant de ressortissant-e-s de pays plus éloignés.

Hypocrisie encore des discours réclamant d'imposer aux étrangers des mesures contraignantes en matière «d'intégration», alors que la situation vécue par nombre de personnes migrantes, toujours plus incertaine et précaire, relève plutôt de la «désintégration» sociale, et que la xénophobie galopante et l'absence de réelles protections contre la discrimination apparaissent comme principaux obstacles à une véritable politique d'intégration.

Hypocrisie toujours des discours refusant l'extension des droits politiques sur le plan cantonal aux étrangers établis en Suisse depuis des années, au motif que ceux-ci n'auraient qu'à se naturaliser, alors que dans le même temps le législateur envisage de durcir les conditions d'obtention de la nationalité suisse. Hypocrisie enfin des discours dénonçant jour après jour ce qu'il est convenu d'appeler «l'insécurité», dont on désigne «les étrangers» comme responsables, alors que des couches de plus en plus importantes de la population subissent les ravages de l'insécurité sociale produite par le chômage, la crise du logement, la hausse des primes d'assurance maladie, etc.

Une faible lueur d'espoir, dans ce tableau bien sombre, pourrait émaner de l'émergence en 2011, en Europe et ailleurs dans le monde, du mouvement des «indignés». Ce mouvement a eu le mérite de réussir à faire entendre largement un cri de révolte face à l'absurdité et à l'injustice de politiques économiques dont le premier souci est de répondre aux intérêts des banques, au prix d'une véritable régression sociale dont les populations les plus vulnérables (jeunes, chômeurs, retraités, invalides, familles monoparentales, etc.) vont faire les frais.

Pour notre part, nous ne nous berçons pas d'illusions, et ne craignons pas de voir la réalité en face: 2012 sera, autant voire plus que 2011, une année difficile pour la majorité des personnes qui s'adressent au CCSI. Migrants et surtout migrantes devront travailler encore davantage pour se maintenir à flot, se serrer encore plus dans des logements exigus à des loyers exorbitants, renoncer parfois à des soins médicaux trop coûteux, se défendre contre le soupçon «d'abus» lorsqu'elles/ils sollicitent des prestations sociales auxquelles elles/ils ont droit, bref se sentiront «de trop» dans une société où elles et ils remplissent pourtant des tâches socialement et économiquement vitales.

Le CCSI, bien que confronté à ses propres difficultés liées à des ressources insuffisantes pour faire face à l'ampleur de la tâche, continuera, au quotidien, à aider les personnes migrantes à faire valoir leurs droits, à combattre les discriminations et à tenter de promouvoir davantage de justice et d'égalité dans les rapports sociaux. C'est notre manière de nous «indigner».

Anne-Marie BARONE
Présidente

NOUVEAUX DOSSIERS PAR PERMANENCE

La tableau ci-contre ne montre que les nouveaux dossiers ouverts en 2011, et non le total des dossiers suivis. Le nombre total des dossiers traités en une année est en réalité bien plus élevé, puisqu'il est la somme des nouveaux dossiers ouverts et des dossiers en cours des années antérieures.

Le 84 % des nouveaux dossiers (77 % en 2010) se répartit entre les deux permanences qui reçoivent spécifiquement des personnes sans statut légal, à savoir les permanences École et suivi social et Petite enfance, santé et genre. Le CCSI est arrivé aux limites du nombre de dossiers qu'il peut suivre et se voit obligé de réorienter régulièrement des personnes vers d'autres institutions, surtout pour les demandes relatives aux permis de séjour. Malgré cela, le nombre de nouveaux dossiers a à nouveau augmenté en 2011. Notons encore que 84 % des nouveaux dossiers sont ouverts au nom d'une femme.

PERMANENCE	NOUV. DOSSIERS 2008		NOUV. DOSSIERS 2009		NOUV. DOSSIERS 2010		NOUV. DOSSIERS 2011	
École et suivi social	186	42.7%	196	44.6%	221	51.3%	251	56.2%
Assurances sociales	16	3.7%	15	3.4%	16	3.7%	14	3.1%
Permis de séjour	108	24.8%	96	21.9%	81	18.8%	59	13.2%
Petite enfance, santé et genre	126	28.8%	132	30.1%	113	26.2%	123	27.5%
TOTAL	436	100%	439	100%	431	100%	447	100%

FRÉQUENTATION PAR PERMANENCE

Durant l'année 2011, nos quatre permanences ont assuré 3'179 consultations (2'994 en 2010). La moyenne est de 70 consultations par semaine (pour 45 semaines d'ouverture au public). Malgré le fait que les entretiens sont en moyenne plus longs, les informations à collecter pour les démarches administratives étant de plus en plus nombreuses, le nombre de consultations a augmenté en 2011.

PERMANENCE	CONSULTATIONS 2008	CONSULTATIONS 2009	CONSULTATIONS 2010	CONSULTATIONS 2011
École et suivi social	1050	1393	1250	1418
Assurances sociales	508	563	594	619
Permis de séjour	532	525	554	503
Petite enfance, santé et genre	579	630	596	639
TOTAL	2669	3111	2994	3179

NOUVEAUX DOSSIERS PAR PROVENANCE

Les trois pays les plus représentés sont le Brésil (104 dossiers), la Bolivie (64 dossiers), et l'Espagne (46 dossiers). Ils sont suivis par le Portugal et la Colombie (27 dossiers chacun). Par ailleurs, nous recevons depuis quelques temps un nombre croissant de personnes originaires de Mongolie (13 dossiers en 2011).

Une fois de plus, la majorité des nouveaux dossiers ouverts concerne des personnes ressortissantes de pays d'Amérique Latine, soit 55.7 % (56.6 % en 2010).

Le poids de l'Union européenne (UE) augmente quant à lui considérablement: les nouveaux dossiers ouverts au nom de personnes provenant de l'UE passent de 14.6 % en 2009 à 23.9 % en 2011. La plupart des familles de l'UE sont en attente d'un permis de séjour ou d'un regroupement familial, attente qui peut durer quelques mois. Il devient évident que certaines de ces familles restent sans permis de séjour parfois pendant plusieurs années.

PERMANENCE	SUISSE	UE	EUROPE HORS UE	AM. LATINE	AUTRES PAYS
École et suivi social	4	62	9	149	27
Assurances sociales	0	4	4	3	3
Permis de séjour	8	22	4	12	13
Petite enfance, santé et genre	0	19	4	85	15
TOTAL	12	107	21	249	58

NOUVEAUX DOSSIERS PAR TYPE DE PERMIS

Les personnes suisses, celles disposant d'un permis et celles dans l'attente d'un permis (renouvellement, transformation de permis, regroupement familial, etc.) représentent 23.3 % des personnes pour lesquelles le CCSI a ouvert un dossier cette année (27.1 % en 2010). Les dossiers ouverts pour des personnes sans autorisation de séjour sont généralement liés à la présence d'enfants (inscription à l'école et aux crèches, affiliation à l'assurance maladie).

PERMIS OU STATUT	2008 436 NOUVEAUX DOSSIERS	2009 439 NOUVEAUX DOSSIERS	2010 431 NOUVEAUX DOSSIERS	2011 447 NOUVEAUX DOSSIERS
Disposant d'un permis	21.3%	18.5%	18.3%	15.2%
Sans autorisation de séjour	66.5%	72.7%	72.9%	76.7%
Suisse-sse-s	4.8%	3.6%	3.2%	3.0%
En attente d'une réponse administrative	7.3%	5.2%	5.6%	5.1%

Depuis plusieurs années, le CCSI n'est pas en mesure de rémunérer la totalité des heures de travail nécessaires à son bon fonctionnement. En 2011, de nombreuses personnes bénévoles ont donc apporté leur précieux soutien à l'équipe salariée et contribué de manière essentielle aux activités de l'association. Les membres du secrétariat et du comité ont amené au Centre, outre leur présence régulière, les idées nouvelles, le regard critique et la vision d'ensemble nécessaires à la bonne marche de l'association. En outre, les militant-e-s ont apporté leur aide pour des tâches aussi diverses que la mise sous pli de courriers et du bulletin d'informations, les travaux de traduction, le graphisme et la mise en page, la tenue de la comptabilité et des statistiques, ou la préparation d'événements. Plusieurs stagiaires et bénévoles ont également contribué au travail quotidien du CCSI, notamment en appui aux permanences École et suivi social, Assurances sociales et Petite enfance, santé et genre, mais également au travail de l'accueil, ou encore à la recherche de fonds.

Enfin, en 2011, le Centre a fait appel à des bénévoles dans le but d'élaborer des dossiers thématiques autour de diverses problématiques en lien avec le travail du CCSI. Ainsi, Beatriz CAMPOMANES a travaillé sur l'accès aux crèches des enfants de parents sans statut légal; Viviane LUISIER a effectué une recherche autour de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum chez les migrantes sans-papiers; Lorenza EDER-COLLI, Catherine CORTHAY, Lucienne BOURQUIN, Anna BALDACCI, et Hansjörg EDER constituent un dossier sur l'historique des lois migratoires en Suisse; et Sylvie BONNARD a commencé une étude autour de l'externalisation du travail domestique et des femmes migrantes.

Ces travaux, que les personnes salariées ne peuvent mener faute de temps, fournissent des documents de travail très utiles tant à l'équipe qu'aux personnes qui s'adressent au CCSI pour demander des informations sur des sujets en lien avec la migration.

Notons encore que le personnel salarié a fourni en 2011 plus de 235 heures de travail non payées et non récupérées. Ces heures supplémentaires découlent en partie de l'engagement militant des collaboratrices, mais également d'une surcharge de travail chronique, qui démontre que les ressources financières du CCSI ne lui permettent pas de compenser de manière adéquate le travail effectué.

En 2011, ce sont donc plus de 740 heures bénévoles et 235 heures supplémentaires non-payées qui ont été effectuées au CCSI, soit l'équivalent d'un poste de travail à 50 %. Cette problématique dépasse de loin le seul CCSI, et concerne presque toutes les associations de Genève. Mais en période de difficultés financières, cet engagement militant est d'un secours particulièrement précieux au Centre de Contact Suisses-Immigrés, qui tient à remercier ici chaleureusement toutes les personnes concernées.



La principale tâche de l'accueil est d'orienter les personnes selon leurs demandes et besoins vers les différentes permanences du Centre de Contact Suisses-Immigrés ou vers d'autres institutions et associations.

En 2011, 3983 personnes et 3205 appels téléphoniques ont été reçus à l'accueil du Centre de Contact Suisses-Immigrés pour des prises de rendez-vous, des orientations ou des consultations téléphoniques, pour un total de 7188 cas traités. Cela représente une augmentation de 5,4% par rapport à l'année passée (24% de plus qu'en 2009!).

PERSONNES ET APPELS REÇUS À L'ACCUEIL

CAS REÇUS À L'ACCUEIL	2009	2010	2011
Personnes reçues	2'274	3'867	3'983
Appels reçus	3'503	2'952	3'205
TOTAL	5'777	6'819	7'188

Les personnes responsables de l'accueil ont deux types d'activités: des tâches de simple transmission d'information (voir ligne «transmission») et des tâches plus complexes allant de l'aide pour remplir des formulaires à l'explication du réseau genevois (voir ligne «traitement»).

TYPES DE TÂCHES RÉALISÉES À L'ACCUEIL

TÂCHES RÉALISÉES À L'ACCUEIL	2010	2011
Transmission	6'205	6'229
Traitement	614	959
TOTAL	6'819	7'188

Pour réaliser son travail avec tact et précision, le personnel de l'accueil doit connaître parfaitement le réseau genevois. La nécessité d'accueillir dignement chaque personne se trouvant dans l'urgence tout en prenant en compte les possibilités de rendez-vous et les délais n'est pas une mince affaire.

En 2011, le personnel de l'accueil relève que différentes institutions envoient plus fréquemment qu'auparavant des personnes pour lesquelles le CCSI ne peut entreprendre aucune démarche (par exemple des migrant-e-s qui recherchent uniquement un logement ou un travail, ou encore des personnes relevant de la procédure d'asile). Cela est sûrement dû à la surcharge de travail ainsi qu'aux changements de personnel fréquents dans les différentes organisations, mais ce sont les personnes consultantes qui en subissent les conséquences: mal orientées, elles se voient trop souvent obligées de faire

le tour du canton à la recherche d'une solution à leur problème.

Concernant les questions liées aux permis de séjour, le CCSI n'arrive toujours pas à faire face à la demande et est obligé d'envoyer certaines personnes vers les services du CSP ou de Caritas, eux-mêmes également surchargés. Les pics de travail à l'accueil ont lieu à l'occasion de la rentrée scolaire, en septembre, ou pendant la période de renouvellement des subsides pour l'assurance maladie des enfants, entre décembre et mars.

Cette année, Madame Emilie ARNAUD s'est chargée de l'accueil les vendredis matins pendant trois mois de manière bénévole. Le CCSI lui en est très reconnaissant.

Madame Cristina FREIRE HEINIGER, qui a orienté des milliers de personnes venues à l'accueil du CCSI durant ses nombreuses années de travail, nous a quittés en décembre 2011 pour une retraite bien méritée. Qu'elle soit ici chaleureusement remerciée par toute l'équipe salariée et les membres du Comité!

Catherine ROSSI
Cristina FREIRE HEINIGER

En 2011, la permanence Permis de séjour a continué de répondre aux questions concernant l'obtention et le renouvellement des diverses autorisations, et d'assumer le suivi des procédures qui y sont liées. Suivant la tendance des années précédentes, les sollicitations ont dépassé les possibilités d'accueil de la permanence, et de nombreuses personnes ont dû être orientées vers d'autres services compétents. Répondre au défi – également récurrent – de trouver du temps pour le travail collectif et de garder l'équilibre entre ce type d'activité et le suivi individuel des personnes a exigé un effort considérable durant toute l'année.

TOUJOURS AUTANT DE TRAVAIL

Le traitement des dossiers en cours (141) a absorbé, une fois encore, beaucoup de temps et d'énergie, d'une part en raison de la complexification des règles à appliquer suite à l'évolution de la jurisprudence et, d'autre part, à cause de la longueur des procédures. À plusieurs reprises, l'intervention de la permanence a été nécessaire auprès des autorités afin de faire reconnaître les nouveaux droits des personnes concernées, suite aux changements positifs intervenus dans la jurisprudence.

C'est ainsi que la tendance des deux années précédentes s'est confirmée: le nombre des nouveaux dossiers ouverts a encore diminué. En 2011, de plus, le nombre des consultations a également baissé. Par contre, la responsable de la permanence n'a jamais adressé autant de courriers (242) – requêtes, réponses, oppositions et recours – aux divers tribunaux et autorités qu'en 2011.

DIVERSITÉ DES PROVENANCES ET DES PROCÉDURES

Comme auparavant, près de la moitié des personnes reçues étaient originaires d'Amérique latine, en général avec des questions liées à l'obtention d'un permis humanitaire (cas de rigueur). La situation d'un grand nombre de ces personnes n'ayant pas permis l'ouverture d'une telle procédure, la part des nouveaux dossiers de ce type parmi tous les dossiers ouverts en 2011 a considérablement diminué.

Les ressortissants de pays membres de l'Union Européenne (UE), plus nombreux que jamais en 2011, ainsi que les Suisses, ont principalement pris rendez-vous pour des procédures de regroupement familial et de mariage. Par conséquent, la part des dossiers

ouverts en vue de l'obtention de permis dans le cadre du regroupement familial a presque doublé par rapport à 2010. Il est intéressant de relever que les deux tiers des procédures de regroupement familial traitées par la permanence sont régies par l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Par ailleurs, les demandes basées sur le droit des enfants ressortissants d'un pays membre de l'UE à vivre en Suisse, ont fait leur apparition.

Vu que le mariage n'est plus possible, depuis le 1er janvier 2011, sans que les fiancés démontrent la légalité de leur séjour, la part des nouveaux dossiers visant à l'obtention d'un permis provisoire ou d'une attestation permettant l'ouverture de la procédure de mariage a légèrement augmenté par rapport à 2010, année où les services de l'état civil avaient déjà commencé à avoir une pratique plus stricte, en anticipation du changement législatif.

Les personnes originaires des Philippines ont également continué à faire appel à la permanence. Une partie importante des dossiers ouverts en leur faveur a concerné les procédures visant à l'obtention de permis humanitaires en raison de graves problèmes de

santé. Durant toutes ces procédures, très longues, il faut fortement soutenir ces personnes, angoissées à l'idée de devoir retourner dans un pays où elles n'auront pas accès aux traitements qui leur sauvent la vie.

MIGRANTES VICTIMES DE VIOLENCES

Les procédures liées au renouvellement d'autorisations de séjour des victimes de violences conjugales originaires de pays tiers restent également très longues. Par conséquent, et malgré l'évolution globale positive de la jurisprudence et de la pratique des autorités, ces procédures sont difficiles à assumer. En effet, nous ne pouvions toujours pas assurer à ces victimes la prolongation certaine de leur permis, alors même que de telles garanties auraient été précieuses dans le cadre du soutien que la permanence tente de leur amener. Par ailleurs, le groupe de travail «Femmes migrantes et violences conjugales», au sein duquel la participation de la permanente est restée très importante, a poursuivi son activité, notamment dans le cadre d'une collaboration avec l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers. Ce travail commun a débouché sur la rédaction d'un rapport sur cette problématique, dont la publication a été saluée tant par les spécialistes que par les médias (voir le site internet du CCSI).

Eva Kiss

ÉVOLUTION DU DROIT DE VIVRE EN FAMILLE EN SUISSE

Ces dernières années, la jurisprudence a beaucoup évolué dans deux domaines: celui de l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) dans le cadre du regroupement familial, et celui des droits des enfants suisses et de leurs parents à vivre en Suisse.

Ainsi, les enfants ayant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (UE) ont désormais le droit de résider en Suisse. Par ailleurs leurs parents, pour autant qu'ils assument leur éducation et leurs charges, obtiennent également un permis de séjour, indépendamment de leur nationalité.

Concernant les enfants suisses et pour éviter une inégalité de traitement par rapport aux enfants ressortissants de l'UE, le Tribunal fédéral a tranché en faveur d'une meilleure prise en considération de leurs droits et de leur intérêt à vivre et à grandir en Suisse. Il s'agit d'un changement considérable pour les procédures visant l'obtention d'un permis humanitaire en faveur des mères originaires des pays tiers. De fait, le droit de ces enfants à résider en Suisse est désormais reconnu, et leurs mères obtiennent – à l'exception des cas représentant une menace à l'ordre et à la sécurité publics – un permis de séjour en vertu de l'art. 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège la vie familiale. La permanente a déjà commencé à utiliser ces nouveaux instruments pour défendre au mieux les droits des migrant-e-s.

La permanence Assurances sociales reçoit les personnes migrantes présentant une atteinte à la santé invalidante affectant leur capacité de travail. Elle effectue différentes démarches auprès des assurances sociales concernées (assurance perte de gain maladie, assurance accident, assurance invalidité (AI), 2ème pilier, chômage) ainsi qu'auprès du service des prestations complémentaires et de l'Hospice général.

DEMANDES AI: PLUSIEURS CAS DE FIGURE

Durant l'année 2011, sept dossiers de personnes en attente de prestations de l'AI ont été suivis. Pour ce groupe, il s'agit avant tout d'expliquer la procédure de l'AI et d'aider les personnes à faire valoir leurs droits en répondant aux diverses sollicitations de l'AI et en intervenant auprès des médecins afin qu'ils rendent leur rapport à temps. Souvent, ces derniers sont jugés incomplets ou trop favorables à l'assuré-e par l'AI, qui demande alors la mise sur pied d'expertises médicales, ce qui rallonge d'autant le processus. Il faut également intervenir auprès des assurances perte de gain maladie et éventuellement accident et effectuer les démarches pour

l'octroi des prestations sociales permettant de pallier la diminution et ou le manque de revenu (allocation logement, subside de l'assurance maladie, assurance chômage et le cas échéant prestations d'assistance).

Dix-sept personnes ont été concernées par des dossiers pour des demandes AI refusées, partiellement acceptées ou pour des rentes révisées. Ce groupe est constitué de personnes faisant appel à la permanence lorsqu'un projet de décision négative leur parvient ou lors d'une suppression/diminution de rente en cas de révision du dossier par l'assurance invalidité. Il s'agit alors d'évaluer s'il convient de s'opposer à la décision et de déposer un recours.

Dans tous les cas, il faut également entamer les démarches pour que les personnes puissent obtenir des revenus complémentaires ou de substitution.

En 2011, nous avons également suivi les dossiers de 38 personnes dont la demande a été acceptée. Ce sont en règle générale des dossiers déjà suivis dans la permanence et pour lesquels des démarches auprès du 2ème

pilier ou du service des prestations complémentaires doivent être effectuées.

ENFANTS OU JEUNES PRÉSENTANT UN HANDICAP OU UNE MALADIE

Depuis quelques années, la permanence suit également une dizaine de dossiers de ce type dont les familles sont sans autorisation de séjour, en attente d'une autorisation ou sont mises au bénéfice d'un permis de séjour pour cas de rigueur. Ils concernent des demandes pour des frais médicaux pour des enfants nés prématurément, des demandes de moyens auxiliaires (appareils auditifs, etc.), d'allocation pour impotents pour mineurs ou encore de mesures de formation professionnelle initiale ou de rente au moment de l'accès à la majorité. Différentes démarches parallèles sont effectuées en fonction de la demande AI qui a été déposée ainsi que de la situation de la famille.

En effet, pour les enfants qui ne peuvent être pris en charge par l'AI faute de remplir les conditions d'assurance (pas de cotisations AVS), l'assurance maladie est sollicitée pour des moyens auxiliaires et pour les mesures médicales qu'elle doit couvrir, à concurrence

des mêmes montants que l'assurance invalidité. Les caisses sont cependant souvent réticentes en ce qui concerne les moyens auxiliaires, et les démarches peuvent prendre également plusieurs mois.

UN COMBAT QUOTIDIEN

La permanente souhaite relever qu'en ce qui concerne l'octroi des prestations d'assurances sociales ou des différentes allocations, rien n'est jamais acquis. De fait, il faut se battre encore et toujours pour faire valoir les droits des consultant-e-s, et pour vérifier si les décisions et/ou les calculs sont corrects. Il en ressort parfois l'impression que certaines administrations nient systématiquement le droit aux prestations de leurs bénéficiaires – que ce soit par négligence, surcharge de travail, ou simplement du fait d'une politique non-avouée de limitation des prestations.

Catherine LACK

DROITS DES ASSURÉ-E-S ÉLARGIS FACE AUX EXPERTISES MÉDICALES PRATIQUÉES PAR L'AI

Lorsque les Offices de l'assurance invalidité n'arrivent pas à se déterminer clairement sur l'atteinte à la santé de leurs assuré-e-s et, par voie de conséquence, sur le droit à la rente de ces derniers-ères, ils confient des mandats d'expertise aux Centres d'observation médicale de l'assurance-invalidité (COMAI).

Suite à un recours interjeté au Tribunal fédéral par un assuré du canton de Soleure, le Tribunal fédéral a rendu l'été dernier un arrêt dans lequel il a modifié la jurisprudence en vigueur en matière de droits des assuré-e-s face aux expertises pratiquées par l'assurance invalidité. En effet, depuis plusieurs années, les pratiques des COMAI soulèvent de nombreuses critiques de la part des milieux de défense des droits des personnes handicapées ou invalides. Cependant, avant cet été, l'OFAS et le Tribunal fédéral n'avaient jamais pris en compte les nombreux griefs invoqués, et notamment celui de la dépendance financière de ces derniers aux montants versés par l'assurance invalidité, faisant suspecter un manque d'impartialité et d'objectivité des médecins pratiquant ces expertises.

Si, dans sa nouvelle jurisprudence, le Tribunal fédéral n'a pas fondamentalement modifié sa position à ce sujet, il a cependant reconnu que l'assuré était désavantagé par rapport à l'assurance invalidité.

Ainsi, depuis cette nouvelle jurisprudence, l'assuré a en principe le droit de s'exprimer sur le choix de l'expert et de poser des questions à ce dernier. L'office AI doit également rendre une décision formelle aux assurés concernant l'ordonnance d'une expertise, contre laquelle l'assuré peut recourir. Enfin, les juges des tribunaux compétents peuvent dorénavant ordonner eux-mêmes une expertise s'ils constatent que l'instruction du dossier ou l'expertise effectuée par l'assurance invalidité n'est pas convaincante ou incomplète.

Cette permanence travaille avec des familles sans autorisation de séjour ayant principalement des enfants en âge préscolaire: affiliation et suivi de l'assurance maladie; appui administratif (allocations familiales, de naissance, reconnaissance en paternité, etc.); appui pour trouver une solution de garde; information et orientation en matière de conditions de travail, de santé et d'autorisation de séjour. Un certain nombre de dossiers concerne également les frères et sœurs, déjà scolarisé-e-s.

Une attention particulière est portée aux formes de vulnérabilité spécifiques vécues par les migrantes, en termes de conditions de vie et de travail. Celles-ci sont génératrices, de par l'absence de statut, de dépendances multiples. Un travail de sensibilisation et de formation auprès de publics très divers, ainsi que la participation à différents espaces de réflexion, permet d'inscrire les réalités des familles rencontrées, et les enjeux que celles-ci soulèvent, dans une perspective plus large.

En 2011, cette permanence a effectué 639 consultations, et 123 nouveaux dossiers ont été ouverts. Les consultant-e-s proviennent

en majorité d'Amérique latine, et un peu plus de la moitié sont des femmes qui élèvent seules leur(s) enfant(s). Il est intéressant de noter que 19 nouveaux dossiers ont été ouverts pour des ressortissant-e-s de l'Union européenne, de nationalité espagnole dans la quasi-totalité des situations. La présence de familles à «statut mixte», c'est-à-dire au sein desquelles certains membres possèdent une autorisation de séjour et d'autres non, parfois sur le long terme, demeure une tendance observée depuis quelques années déjà.

TRAVAILLEURS-EUSES EUROPÉEN-NE-S "SANS STATUT LÉGAL"

Le contexte de crise, non seulement en Europe mais aussi en Suisse, contraint certain-e-s consultant-e-s à faire des allers-retours entre la Suisse et d'autres pays (Espagne, Portugal et Italie, notamment): ne trouvant la stabilité nécessaire ni ici, ni ailleurs, ces personnes ont créé de facto une nouvelle forme de «bi-localité». Les travailleurs-euses européen-ne-s «sans statut légal» – il serait plus exact de dire en attente d'un contrat de travail, qui peut se prolonger de nombreux mois – travaillent

dans différents secteurs d'activité: économie domestique, hôtellerie, restauration, etc. Le CCSI reste très attentif à cette catégorie de migrant-e-s, qui soulève des questions essentielles sur les limites des politiques sociales dans certains pays européens, notamment en matière d'indemnités de chômage et/ou d'assistance publique.

DES CONDITIONS DE LOGEMENT QUI NE S'AMÉLIORENT GUÈRE...

De manière générale, la détérioration de l'accès au logement – déjà fortement restreint – et par conséquent des conditions de vie, perdure. La permanence est de plus en plus confrontée à des décisions de retour dans le pays de provenance provoquées par l'impossibilité de retrouver un logement, notamment suite à une résiliation de sous-location. Dans ce contexte, il n'est guère surprenant que les «arnaques» au logement se multiplient. De surcroît, les multiples changements de lieu de vie continuent de susciter l'incompréhension, si ce n'est la méfiance, des autorités et des administrations. En contexte de sous-location, les négociations deviennent difficiles, avec comme corollaire, un risque d'exposition plus élevé à diverses formes d'exploitation.

NÉCESSAIRE TRAVAIL...

Avoir des heures de travail, les compléter, en trouver de nouvelles, demeure une préoccupation centrale pour les consultant-e-s. Comme cela a déjà été mentionné à différentes reprises, les situations de perte d'heures de travail et de licenciement sont en augmentation, conséquences des lois sur les étrangers et sur le travail au noir (LEtr et LTN). En revanche, le fait d'être déclaré-e-s aux assurances sociales de base – sachant que la décision d'affiliation appartient aux seules personnes employeuses – ouvre toute une série de droits, notamment le congé-maternité, si les travailleuses ont cotisé durant la durée de leur grossesse. Ces droits, une fois acquis, participent à la diminution du risque de paupérisation inhérent à une naissance.

ACCÈS AUX CRÈCHES

La pénurie d'infrastructures collectives n'est pas nouvelle. Elle continue de frapper particulièrement les femmes sans statut légal qui doivent maintenir une disponibilité forte au travail (pluralité des personnes employeuses, travail sur appel, remplacements). Par ailleurs, l'accès aux crèches s'est encore réduit depuis que certaines communes ont décidé de lier cet accès à la qualité de «contribuable». En

effet, bien que ces familles travaillent, une partie d'entre elles n'est pas déclarée et ne paie pas d'impôts. Dans les faits, il s'agit bien d'une restriction de l'accès, avec des conséquences délétères sur des familles dont la naissance d'un-e enfant correspond bien trop souvent à une diminution des possibilités de travail et, par conséquent, de revenus.

Laetitia CARRERAS



UN TRAVAIL ACCRU DE SENSIBILISATION

En 2011, le travail d'information, de formation et de sensibilisation s'est développé. Au près des migrant-e-s nouvellement arrivé-e-s, comme de migrant-e-s installé-e-s depuis des années en Suisse, ces rencontres permettent de saisir quels sont les enjeux et les questions qui se posent, dans un espace collectif. Au niveau des Hautes écoles et du réseau académique, plusieurs interventions ont permis de faire part du travail du CCSI et plus spécifiquement des réalités du travail domestique et de *care* effectué par des femmes migrantes sans autorisation de séjour (voir également page 21). Par ailleurs, les entretiens individuels avec des étudiant-e-s et des collégien-ne-s favorisent également la compréhension des enjeux et des réalités migratoires. Ce travail de transmission d'informations et de connaissances est une dimension importante du travail de cette permanence. Enfin, la permanente s'est particulièrement investie dans la préparation du 14 juin 2011, en mettant notamment sur pied le groupe de travail «Femmes migrantes et économie domestique» (cf. également page 17 et l'encart).

FAIRE VALOIR LES DROITS DES ENFANTS SANS-PAPIERS

La permanence accueille et accompagne les familles sans statut légal ayant des enfants en âge de fréquenter l'école primaire. Selon la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, l'enfant est d'abord, et avant tout, un enfant. Son statut légal est secondaire. Mais, dans la pratique, nous nous heurtons souvent à des tracasseries administratives, voire au refus de traiter ces enfants sur pied d'égalité avec les autres enfants.

La permanence défend l'accès à l'éducation, en garantissant l'intégration rapide dans les classes; à la santé, par le biais de l'affiliation à l'assurance maladie et les demandes de subsides; à une alimentation adéquate, grâce aux repas scolaires gratuits ou à prix réduits; à la sécurité et aux loisirs en permettant la fréquentation et la gratuité du parascolaire; aux allocations familiales, quand le parent cotise aux assurances sociales. Pour faire valoir ces droits, le CCSI fait notamment office de garant du revenu des parents.

Ce travail est possible grâce aux collaborations avec nos principaux partenaires: le Service

de l'assurance maladie, le Bureau d'accueil de l'enseignement primaire, le Service social de la Ville de Genève, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire et de nombreuses autres institutions associatives ou publiques.

ESPOIR D'UN AVENIR À GENÈVE: LA RECHERCHE LÉGITIME D'UNE VIE MEILLEURE POUR SOI ET SES ENFANTS

La permanence suit actuellement environ 700 familles – pour la majorité des femmes seules avec enfants – dont 251 arrivées en 2011, une augmentation de 12 % par rapport à 2010. Pour ces dernières, 60 % sont ressortissantes d'Amérique latine et 25 % de l'UE. Notons qu'un nombre croissant de familles a déjà effectué un précédent séjour en Suisse. Certaines ont vécu dans plusieurs pays au gré des histoires familiales, à la recherche de stabilité. Le nombre d'enfants inscrits à l'école via le CCSI a connu une augmentation de 21 % depuis 2010.

Comme l'an passé, les départs de Suisse concernent majoritairement des familles qui partent après un séjour inférieur à deux

ans. Les principales raisons de ces départs sont l'absence d'un travail et d'un logement décent, qui prêtertent la stabilité des enfants. D'autres restent, et rejoignent les centaines de familles installées durablement en Suisse et y travaillant parfois depuis plus de dix ans, mais que la législation prive de statut légal. Seules 30 familles suivies (ressortissantes UE comprises) ont obtenu un permis de séjour en 2011. La permanence offre un lieu privilégié où les personnes se savent écoutées, soutenues, défendues dans leurs démarches et orientées, si nécessaire, vers d'autres associations.

INSÉCURITÉ, PRÉCARITÉ, DISCRIMINATION: RÉSISTER ENSEMBLE

Le cadre légal, mais aussi le climat politique et social continuent de se durcir et entraînent une précarisation et une plus grande insécurité pour de nombreuses familles. Celles sans statut légal sont les plus exposées à cette «crise», car privées de toute protection sociale. De nombreuses familles que nous suivons travaillent dans l'économie domestique et gagnent entre Fr. 1500.- et Fr. 2000.- par mois. Une fois le loyer déduit,

il ne reste que quelques centaines de francs pour vivre. À cette situation de grande précarité viennent s'ajouter l'insécurité, la peur d'être découverts, l'isolement social, le manque de maîtrise du présent et l'absence de perspectives d'avenir. Ces facteurs peuvent fragiliser l'équilibre psychique tant des adultes que des enfants et détériorer les relations familiales. Au quotidien, nous sommes de plus en plus amenées à collaborer avec diverses institutions (Service de protection des mineurs, Office médico-pédagogique, infirmières scolaires, éducateurs/trices ou directeurs/trices d'école) concernant des situations familiales très difficiles. Souvent démunies face à ces drames humains, nous constatons à quel point les échanges entre professionnels s'avèrent indispensables.

Parallèlement, nous avons le souci de partager notre pratique et nos interrogations sous différents angles, notamment sous celui des droits humains. Donner un visage aux familles sans statut légal, placer leur parcours migratoire dans un contexte mondial de plus en plus inégalitaire et questionner les lois qui maintiennent ces familles dans la clandestinité

de génération en génération sont des réflexions nécessaires, tant auprès des professionnels que du grand public.

Dans cette même optique, la permanence s'est énormément investie dans la préparation et la réalisation de la fête et de l'exposition pour les 20 ans du droit à l'éducation des enfants sans-papiers (voir pages 18 à 20). Notons que notre travail à la permanence s'est construit sur la base de cette lutte pour le droit à l'éducation.

Par ailleurs, comme chaque année, nous encadrons et formons plusieurs stagiaires, permettant à des étudiant-e-s de se confronter à la thématique des familles migrantes.

Christine PITTET
Amanda SCHROEDER



MIGRATIONS : DÉVELOPPER UN REGARD CRITIQUE

Cette année encore, en collaboration avec le CODAP (Centre de conseil et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'Homme), nous avons rencontré une classe de 3^e année de l'ECG (École de Culture Générale) pour témoigner de notre pratique et aborder quelques réalités rencontrées par les familles et jeunes sans statut légal: droits et non-droits, conditions de logement et de travail, et difficultés de régulariser leur situation. Cette présentation a été suivie d'échanges enrichissants avec les élèves: questions sans détours, préoccupations quant à leur avenir professionnel, indignation et incompréhension face aux injustices et aux lois migratoires, et pour certains, partage de leurs propres expériences de migrants. Intérêts, interrogations et pensées critiques au rendez-vous!

Le travail de suivi individuel des consultant-e-s, effectué dans les permanences, s'accompagne d'une importante dimension collective et politique, visant à promouvoir des changements dans la politique migratoire dans le sens d'une plus grande ouverture, mais également à (in)former nos partenaires et l'opinion publique sur les réalités des migrant-e-s. Ce travail est porté non seulement par Marianne HALLE, chargée de communication et relations extérieures, mais également par l'ensemble des salariées du Centre, ainsi que par des militant-e-s.

DÉFENSE DES PERSONNES SANS STATUT LÉgal

La défense des droits des personnes sans statut légal demeure l'une des préoccupations centrales du CCSI. En 2011, le Centre était présent au bureau et au comité du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, de même qu'à la Plateforme nationale pour les sans-papiers. Au sein de ces deux espaces, les principaux objets de cette année ont été le suivi de deux problématiques déjà

abordées l'année précédente: l'interdiction généralisée de mariage pour les personnes sans-papiers, entrée en vigueur en janvier 2011, ainsi que l'accès à l'apprentissage pour les jeunes.

Le CCSI est aussi membre du groupe de travail Santé et sans-papiers. Différents thèmes ont été abordés en 2011, notamment le déficit d'information en matière de contraception, le dépistage du cancer du sein ou encore l'étude sur le suivi de personnes atteintes de la maladie de Chagas. Sans surprise, ces patient-e-s sont exposé-e-s à toute une série de risques, renforcés par leur absence de statut. La présence, toujours plus forte, de migrant-e-s latino-américain-e-s ou Espagnol-e-s – qui n'ont pas d'autorisation de séjour – en provenance d'Espagne soulève également la question de l'accès aux soins, notamment dans les situations qui ne relèvent pas d'une urgence.

Mais l'année 2011 aura aussi et surtout été celle du Mouvement suisse des sans-papiers,

une coalition *ad hoc* d'associations, de partis et de syndicats, formée pour marquer le 10e anniversaire du mouvement des sans-papiers. C'est en effet en 2001 qu'avaient eu lieu les premières mobilisations de grande ampleur de sans-papiers et d'organisations qui les défendent. À l'occasion de cet anniversaire, c'est autour du mot d'ordre «Stop à l'hypocrisie» qu'elles se sont à nouveau réunies, pour dénoncer l'impasse dans laquelle nous a mené la politique migratoire de ces dernières années.

Très actif dans ce mouvement, le CCSI a notamment participé à l'élaboration d'une pétition adressée aux autorités fédérales, et à la préparation de la grande manifestation nationale du 1er octobre. La pétition lancée en avril, qui demandait entre autres la régularisation des sans-papiers qui travaillent et résident depuis de nombreuses années en Suisse, a recueilli près de 20'000 signatures en cinq mois. La manifestation nationale a quant à elle réuni près de 5'000 personnes à Berne. Ces deux éléments ont



permis de thématiser auprès du grand public la présence des personnes sans statut légal dans notre pays, et de démontrer qu'il y a urgence à trouver une solution pragmatique et humaine à cette problématique.

Enfin, le CCSI a également participé à plusieurs réunions préparatoires, visant à mettre sur pied une campagne nationale autour de l'économie domestique, secteur dans lequel une grande partie de nos consultantes sont actives.

REPRÉSENTATION AU COLLECTIF RAP-FARGO

Depuis 2009, le CCSI est membre du bureau du RAP (Regroupement d'associations privées), où il est représenté par Laetitia CARRERAS. Depuis 2010, le RAP et la FARGO (une autre faïtière d'associations) ont opéré un rapprochement et ont désormais un bureau commun. En février 2011, les deux faïtières ont co-organisé une deuxième journée du partenariat autour du thème *Utilité, efficacité et coordination dans l'action sociale*. Par ailleurs, la réflexion sur les

différents modèles de regroupement (fusion, faïtière et réseau) et sur le fonctionnement du futur collectif RAP-FARGO (objectifs, statuts, etc.), s'est poursuivie tout au long de l'année. L'une des conclusions de cette réflexion a été la nécessité d'engager un-e secrétaire associatif-ve pour effectuer une partie du travail de coordination et de suivi de ce nouveau collectif, notamment pour la préparation de dossiers thématiques et de journées de réflexion.

GROUPE DE TRAVAIL FEMMES MIGRANTES ET VIOLENCES CONJUGALES

Créé en 2009 sur impulsion du CCSI, le Groupe de travail femmes migrantes et violences conjugales a continué de se réunir en 2011. Après avoir été entendu par quatre comités onusiens en 2009 et 2010 – qui ont tous émis des recommandations allant dans le sens de ses travaux – le Groupe a pu célébrer en mars 2011 la publication d'un rapport sur les femmes migrantes victimes de violences conjugales en collaboration avec

l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers. Le rapport a bénéficié d'un bon écho médiatique, qui a contribué à des modifications positives de l'ordonnance et des directives en la matière. Cependant, l'objectif du Groupe à long terme demeure le changement de loi, afin d'assurer que les femmes migrantes ne soient plus contraintes de rester dans une union dans laquelle elles sont victimes de violences par crainte de perdre leur autorisation de séjour.

CONSTITUANTE

Pendant l'année 2011, le CCSI a continué à suivre les travaux de la Constituante et à participer aux activités de la Campagne ViVRe (Vivre, voter, représenter) en faveur des droits politiques des étrangers; celle-ci a notamment organisé une conférence publique le 16 février 2011, avec la participation du Professeur Minh-Son N'GUYEN et de Christiane PERREGAUX. En mars 2011, le CCSI a participé à la consultation publique au sujet de l'avant-projet de Constitution en adressant une prise de position écrite à la



Constituante. La première lecture du projet par la plénière de la Constituante a eu lieu de septembre à décembre 2011. Les résultats sont très décevants: seul le droit de vote des étrangers au niveau communal a été intégré dans le projet, c'est-à-dire le maintien du statu quo. La majorité de la Constituante a décidé de renvoyer la question de l'éligibilité des étrangers au plan communal à un vote populaire séparé, dans les deux ans après l'adoption (éventuelle) de la future Constitution. Une seconde lecture aura lieu en début d'année 2012, et le CCSI (à travers sa participation à ViVRe) continuera à faire entendre sa voix en faveur de l'extension des droits politiques des étrangers.

RENCONTRES AVEC LE RÉSEAU

Le réseau associatif et institutionnel genevois est très dense, et fonctionne bien la plupart du temps. Cela étant, au vu du nombre considérable d'acteurs sur le terrain, le CCSI attache de l'importance à rencontrer

périodiquement ses différents partenaires, afin de favoriser la compréhension mutuelle, et de renforcer la collaboration. En 2011, nous avons par exemple organisé des moments d'échange avec Aspasie, Chèque-service, le CCSI/SOS-Racisme à Fribourg, l'Hospice général, etc.

MÉDIAS

Que ce soit simplement donner une information factuelle par téléphone à un-e journaliste, écrire un article d'opinion dans une revue, rédiger un communiqué de presse ou encore participer à une émission de radio, le CCSI a maintenu sa présence dans les différents médias avec plus de 25 interventions en 2011.

INFORMER LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Six numéros du *CCSI-Info*, le bulletin bimestriel du Centre de Contact Suisses-Immigrés, ont paru en 2011. De plus, les membres qui le souhaitent ont été régulièrement

informé-e-s par courriel des différents événements, campagnes en cours ou manifestations en lien avec la migration.

INFORMATION AUX CONSULTANT-E-S

En 2011, le CCSI s'est doté d'un nouvel instrument de communication avec ses consultant-e-s: *Horizon* est un bulletin d'information qui paraît deux fois par année, aux moments de grande affluence au CCSI (rentrée scolaire et début d'année). Traduit en trois langues en plus du français, il informe les migrant-e-s des derniers changements législatifs qui les concernent, et leur rappelle les procédures à suivre et les échéances à ne pas manquer. De plus, *Horizon* offre la possibilité de partager avec les consultant-e-s la dimension collective du travail du Centre, une part importante de notre travail que le manque de temps ne permet pas d'aborder dans le cadre des entretiens individuels en permanence.



Le 14 juin 2011 s'est déroulée une journée de luttes et de mobilisation en faveur de l'égalité dans les faits entre femmes et hommes, marquant le 20e anniversaire de la grève des femmes de 1991. Le CCSI s'est beaucoup investi dans la préparation de cet événement en privilégiant une approche centrée sur les femmes migrantes. De sa pratique quotidienne, le CCSI tire une profonde connaissance des problématiques qui concernent les femmes migrantes, et plus particulièrement les migrantes sans statut légal. La journée du 14 juin était dès lors l'occasion de visibiliser le rôle et la place des migrantes dans le combat pour l'égalité.



Le CCSI a par exemple participé à un groupe de travail centré sur les femmes migrantes et l'économie domestique, secteur dans lequel sont actives bon nombre de nos consultant-e-s. Les travaux de ce groupe ont mené à l'organisation d'une soirée autour de cette thématique et d'un rassemblement le matin du 14 juin (voir également l'encart), mais aussi à la formulation de plusieurs revendications en faveur des femmes migrantes. Signalons que l'une de ces revendications mises en avant le 14 juin a été entendue,

puisque le contrat-type cantonal de l'économie domestique inclut désormais la prise en charge d'enfants.

En amont de l'événement, le Centre a produit en mai un numéro spécial du *CCSI-info*, consacré entièrement à divers aspects de la problématique des femmes migrantes et de l'égalité. Nous avons également élaboré un tract mettant en lumière les obstacles spécifiques que les femmes migrantes rencontrent dans leur lutte pour l'égalité. Ces

deux documents (disponibles sur notre site internet, www.ccsi.ch) ont été distribués largement dans le cadre des événements liés au 14 juin.

Enfin, le CCSI a organisé des rencontres avec ses consultant-es, afin de les impliquer elles aussi dans la préparation de cette journée, et d'échanger avec elles autour des enjeux d'égalité entre femmes et hommes, mais aussi entre Suissesses et migrantes.

UNE LONGUE LUTTE

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur statut, est garanti par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, dont la Suisse est signataire depuis 1997. Pour le CCSI, ce droit n'est pas qu'un concept théorique: il est au cœur des luttes menées par le Centre depuis sa fondation. Dès le début des années 1980, les associations prennent conscience de la présence « illégale » en Suisse de nombreux enfants de saisonniers, enfermés chez eux, sans accès à l'école. C'est pour remédier à cette situation intenable que le CCSI, en lien avec d'autres partenaires, crée alors l'Association pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal (AGRES) qui donne naissance à La Petite École: une école clandestine, pour des enfants clandestins. Au fil des ans, ses défenseurs deviennent plus visibles, grignotent peu à peu des droits, et continuent de faire pression sur les autorités. Leur combat est finalement couronné de succès, puisqu'en 1991, l'école genevoise accueille officiellement tous les enfants sans aucune exception. Aujourd'hui, le CCSI poursuit ce travail notamment au sein de la permanence École et suivi social, dont le rôle est de défendre les droits des enfants sans permis de séjour qui fréquentent l'école primaire, et ceux de leurs familles.

UNE TRÈS BELLE FÊTE

En octobre 2011, le CCSI a organisé une grande soirée pour célébrer ce combat de longue haleine en faveur du droit à l'éducation, mais aussi pour dresser le bilan du respect de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant les élèves sans-papiers vivant à Genève. Près de 200 personnes, toutes origines, tous âges, et tous horizons professionnels confondus sont venues témoigner de leur



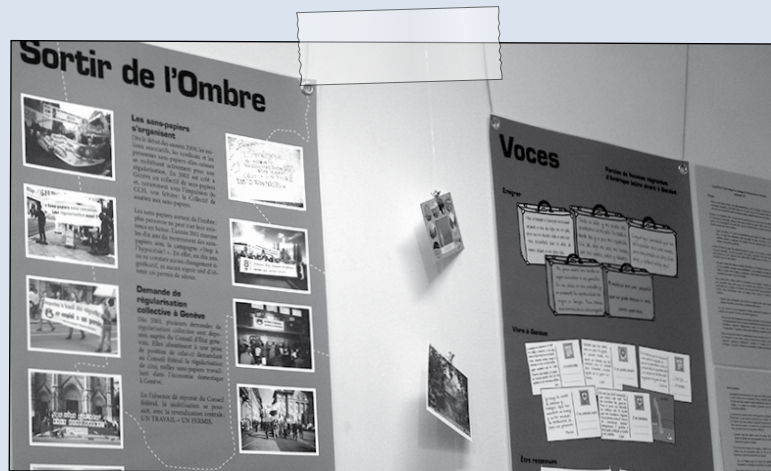
solidarité envers les familles sans statut légal. Une table ronde, réunissant des acteurs et actrices du terrain confronté-e-s quotidiennement à la situation que vivent les enfants sans-papiers, a traité de nombreux aspects de cette problématique: alors que la peur d'être découvert, la précarité, l'insécurité, l'isolement social et la difficulté de se projeter dans l'avenir nuisent au développement psychique, physique et social de ces enfants, comment faire respecter dans la pratique les droits énoncés par la Convention? Les interventions – pertinentes, engagées, et révélatrices des difficultés rencontrées par ces familles – ont suscité de nombreuses questions, démontrant ainsi l'intérêt de la population pour ce sujet encore trop méconnu.

UN RAPPEL NÉCESSAIRE

Le morceau d'histoire que nous avons célébré cette année nous rappelle qu'à force de courage et de détermination, on peut parfois faire avancer des causes qui semblaient perdues d'avance. Aujourd'hui, alors que le CCSI continue de défendre les droits des enfants migrants, de leurs parents et plus généralement de promouvoir une société dans laquelle toutes les personnes qui la composent ont droit au même respect, aux mêmes droits fondamentaux, de telles sources d'inspiration sont précieuses.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à adresser un immense merci à toutes les personnes qui, en donnant un coup de main à la préparation, en participant à la table ronde, ou simplement en étant présentes, ont contribué à faire de cette soirée un grand succès. De nombreux partenaires nous ont également soutenus financièrement pour l'organisation de cet événement, ainsi que pour la réalisation de l'exposition et de la brochure (voir page suivante): la Paroisse catholique de langue espagnole, l'OSEO Genève, l'UOG, Terre des Hommes, la Société suisse d'utilité publique, Pro Juventute, le CSP, les villes de Genève et de Carouge, les communes de Bernex et d'Onex et le Département de l'instruction publique du canton de Genève. Nous les remercions vivement pour leur précieuse contribution, ainsi que tous les membres et sympathisants qui ont soutenu ce projet par leurs dons.



EXPOSITION

**20 ANS DU DROIT À L'ÉDUCATION
DES ENFANTS SANS-PAPIERS :
IMPASSES ET ESPOIRS**



Un espoir franchit toutes les frontières

INFORMATION ET PRÊT

CENTRE DE CONTACT SUISSES-IMMIGRÉS GENÈVE
AMANDA SCHROEDER - ASCHROEDER@CCSI.CH
022/304 48 69 OU 022/304 48 60



À l'occasion des 20 ans du droit à l'éducation, le CCSI a créé une exposition originale – accompagnée d'une brochure à vocation pédagogique qui approfondit certains aspects de la thématique – intitulée « *20 ans du droit à l'éducation pour les enfants sans-papiers à Genève: impasses et espoirs* ». Présentée pour la première fois au public lors de la soirée du 14 octobre 2011, l'exposition retrace dans un premier temps l'histoire du droit à l'éducation à Genève, pour s'ouvrir ensuite sur d'autres aspects plus actuels. Ses objectifs principaux sont de rappeler le long chemin pour le droit à l'éducation pour tous – un chapitre important de l'histoire genevoise – mais aussi de mieux faire connaître les réalités actuelles des familles sans statut légal vivant à Genève, en donnant une voix aux personnes que nous rencontrons quotidiennement au CCSI. Nous souhaitons également que cette exposition nourrisse débats et interrogations autour des droits et non-droits des personnes sans-papiers, et plus spécialement des enfants et des jeunes, et qu'elle suscite des réflexions sur les migrations dites clandestines et les lois migratoires suisses.

L'exposition, composée de 11 panneaux en format A1, est accessible à un large public et s'adresse notamment aux établissements scolaires, maisons de quartier, communes, etc. Pour emprunter ou réserver l'exposition, pour commander des exemplaires de la brochure, et pour tout autre renseignement à ce sujet, veuillez prendre contact avec Amanda SCHROEDER (aschroeder@ccsi.ch).

DES SOLLICITATIONS DIVERSES

Le CCSI, fort de plus de 37 ans d'expérience, est un acteur largement reconnu pour son expertise dans le domaine des migrations. Il est dès lors très fréquemment sollicité sur des sujets en lien avec ces problématiques. Le CCSI est très attaché à ce rôle, et tente de répondre aux diverses demandes en mettant à disposition ses connaissances et ses expériences, tirées de sa proximité quotidienne avec le terrain. Ces sollicitations, très diverses, peuvent être classées en trois groupes: celles provenant du grand public; les demandes pour des formations; et celles qui nous parviennent du réseau.

RÉPONDRE AUX DEMANDES DU PUBLIC

Depuis quelques années, nous tentons de développer le site internet du CCSI afin de le tenir à jour sur les derniers développements, mais aussi de l'alimenter avec des dossiers thématiques de fond. Pour ce faire, nous avons notamment fait appel à des bénévoles, qui ont commencé à élaborer quelques documents de base pour répondre aux questions les plus fréquemment posées. Le CCSI a également produit des documents, des expositions, un DVD et des outils pédagogiques – tous destinés à faire connaître

différents aspects des problématiques sur lesquelles il travaille.

L'opinion du CCSI est également recherchée par les médias, qui apprécient notre regard critique, mais qui recherchent aussi et surtout une opinion argumentée, basée sur notre profonde connaissance du terrain. Pour une explication portant sur un point technique ou pour un commentaire sur l'actualité, la compétence du CCSI est reconnue.

UN RÔLE DE FORMATION QUI NOUS TIENT À CŒUR

Sur le plan de la formation, le CCSI a été sollicité une vingtaine de fois au cours de l'année 2011. Qu'il s'agisse de répondre par courriel à quelques questions de collégien-ne-s qui font une recherche sur les sans-papiers, de rencontrer une classe entière de lycéen-ne-s berlinois-e-s en visite à Genève, ou encore de recevoir pour des entretiens une doctorante travaillant sur l'intégration, ces échanges donnent l'occasion de partager nos connaissances et de mieux faire connaître les problématiques sur lesquelles nous travaillons. Les permanentes du CCSI ont également donné des formations à divers niveaux et sont intervenues plusieurs fois dans le cadre de confé-

rences, de tables rondes ou de colloques. Enfin, le rôle formateur du CCSI s'accomplit en accueillant et en assurant chaque année le suivi des stagiaires dans ses permanences.

UNE EXPERTISE RECONNUE

De nombreuses demandes nous parviennent tout au long de l'année de la part de nos partenaires associatifs ou étatiques. Parfois sur des cas particuliers, parfois sur les problématiques rencontrées dans les permanences, les compétences des permanentes sont régulièrement sollicitées à l'extérieur. L'expertise du CCSI est également recherchée pour des questions plus larges touchant au domaine des migrations, par exemple lorsqu'une motion en lien avec l'intégration ou sur l'enseignement des langues et cultures d'origine est discutée dans les commissions du Grand Conseil.

Déconstruire les amalgames et les raccourcis trop simplistes, expliquer des réalités à la fois changeantes et complexes, mettre en perspective les problématiques et questionner nos politiques migratoires fait aussi partie de notre travail: à notre sens, ces tâches contribuent à construire une société dans laquelle chacun-e peut trouver sa place, indépendamment de son origine.

COLLABORATRICES SALARIÉES ET STAGIAIRES

Accueil

Catherine Rossi (50 %)
Cristina FREIRE HEINIGER (25 %)

Permanence Petite enfance, santé et genre

Laetitia CARRERAS (70 %)

Permanence École et suivi social

Christine PITTET (65 %)
Amanda SCHROEDER (60 %)

Permanence Assurances sociales

Catherine LACK (80 %)

Permanence Permis de séjour

Eva Kiss (75 %)

Coordination

Charlotte WIRZ
(70 %, 20 % dès septembre)
Laure FAESSLER
(50 % dès septembre)

Communication et relations extérieures

Marianne HALLE (70 %)

Entretien des locaux

Neibere FAZLIJI ZUKA (10 %)

Stagiaires

Erick MORENO
(quatre jours)
Corinne PAREJA
(50 % de janvier à juin)
Luis-Emilio DIAZ
(50 % d'août à novembre,
75 % dès mi-novembre)
Alexandra VARGAS
(trois mois à 70 %)

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS BÉNÉVOLES

Comptabilité

Horst STASIUS

Accueil

Emilie ARNAUD
(trois mois, les vendredis)

Statistiques

Gérald FIORETTA

Appui permanence Assurances sociales

Olga GUTIERREZ

Gestion de l'association

Membres du comité et
du secrétariat

ORGANES DE L'ASSOCIATION

Présidence

Anne-Marie BARONE

Comité (dès l'AG de mars 2011)

Mariana DUARTE-MÜTZENBERG
Martha HERRERA
Rosita FIBBI
Elisabeth RINZA
Yamama NACIRI
Fiore CASTIGLIONE
Aurélie PERRIN
Lilian STAUFFACHER
Marina SIMOVSKA

Catherine LACK
(*Représentante
du personnel,
suppléante Eva Kiss*)

Secrétariat (dès le comité d'avril)

Anne-Marie BARONE
Yamama NACIRI
Marianne HALLE
Charlotte WIRZ
Laure FAESSLER
(dès septembre)

Trésorière

Aurélie PERRIN



REMERCIEMENTS

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés remercie chaleureusement les personnes et institutions qui l'ont accompagné tout au long de cette année et ont contribué à ses succès. Consultant-e-s, militant-e-s, partenaires, bailleurs de fonds, responsables politiques, sans oublier bien sûr les proches et ami-e-s, vous avez été nombreuses et nombreux à nous manifester reconnaissance, soutien et amitié. Un véritable réservoir d'énergie qui nous aide à aller de l'avant.

Que soient ici spécialement remercié-e-s toutes celles et tous ceux qui, au cours de l'année, soutiennent le CCSI sans compter – en particulier les membres du Secrétariat et du Comité du CCSI ainsi que les militant-e-s, bénévoles et membres de l'association.

Notre sincère reconnaissance va enfin à l'ensemble des collectivités publiques et privées qui appuient financièrement le CCSI, et sans qui il aurait été impossible de mener à bien les tâches mentionnées dans ce rapport:

- ◆ L'Office Fédéral des Assurances Sociales (subvention).
- ◆ Le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement de l'État de Genève (contrat de prestations: subvention et loyer).
- ◆ Le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports de la Ville de Genève (subvention et don extraordinaire).

- ◆ Les Communes de Bernex, Carouge, Onex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Choulex, Grand-Lancy, Plan-les-Ouates, Bardonnex, Puplinge, Meinier, Dardagny, Colex-Bossy, Confignon, Versoix (dons).
- ◆ Le Fonds mécénat des SIG (soutien à la scolarisation d'enfants migrants à Genève).

Il convient de préciser que plusieurs communes et villes mentionnées ont fait un don financier extraordinaire suite à l'appel du CCSI expliquant les problèmes financiers pour les années 2009 à 2011: que celles-ci se sentent spécialement remerciées. Et enfin, un grand merci à Cyrille CHATELAIN pour les illustrations de ce rapport et à mc-graphisme pour la maquette.



Les comptes 2011 bouclent sur un déficit de Fr. 2'089.-. Il s'agit d'un relativement bon résultat, compte tenu du déficit de Fr. 20'818.- initialement budgété en raison du maintien du poste à 50 % créé dans la permanence École et suivi social en 2010, sans augmentation garantie de son financement. Nous avons pu minimiser le déficit essentiellement grâce à l'engagement des Communes, de la Ville de Genève ainsi que de nos membres. En effet, nous avons lancé un appel à soutenir financièrement ce demi-poste en attendant la renégociation de notre contrat de prestations avec l'État de Genève à la fin de l'année 2011. Nos partenaires ont répondu présent, qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Ces résultats sont aussi le fruit d'une grande quantité de travail non rémunéré (bénévolat et heures supplémentaires) ainsi que d'un travail intense de recherche de fonds. Malgré ces efforts, nous sommes contraints de refuser nos services à des personnes consultantes (particulièrement dans la permanence Permis de séjour) et de réduire les formations continues du personnel, faute de moyens. Nous espérons que cette situation précaire ne soit que temporaire, mais les résultats de la négociation de notre nouveau contrat de prestations avec l'État de Genève nous obligeront à d'autres choix difficiles à l'avenir.

La fiduciaire Experco Partenaires, agréée en qualité d'expert-réviseur au sens de la Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, a révisé les comptes du Centre de Contact Suisses-Immigrés pour la quatrième année consécutive selon les normes d'audit suisses établies par la Chambre fiduciaire.

COMPTES D'ACTIFS	2010	2011
Disponibles		
Caisse	473	148
CCP	94'743	138'232
Banque COOP	71'889	28'536
Total disponibles	167'105	166'916
Immobilisés		
Mobilier et matériel	7'710	7'680
Matériel informatique	9'600	17'617
Total immobilisés	17'310	25'297
Actifs transitoires		
Actifs transitoires	56'659	63'541
Impôts anticipés	170	37
Total actifs transitoires	56'829	63'578
TOTAL DES ACTIFS	241'244	255'791
COMPTES DE PASSIFS	2010	2011
Créanciers		
Versements en faveur des consultants	-	-10'724
Total créanciers	-	-10'724
Passifs transitoires		
Passifs transitoires	-44'277	-36'744
Charges sociales	-	-15'704
Total passifs transitoires	-44'277	-52'448
Réserves et fonds spéciaux		
Fonds de roulement	-80'000	-80'000
Fonds de soutien ponctuel aux postes de travail	-30'000	-30'000
Fonds Loterie Romande	-13'525	-4'347
Fonds matériel et informatique	-17'498	-13'011
Fonds 20 ans du droit à l'éducation pour tous	-	-14'026
Subvention non-dépensée à restituer	-4'626	-2'006
Total réserves et fonds spéciaux	-145'649	-143'389
P.P.		
P.P. de l'exercice	-1'216	
P.P. report	-50'092	-51'308
Subvention restant à l'institution	-10	-10
Total P.P.	-51'318	-51'318
TOTAL DES PASSIFS	-241'244	-257'879

DÉPENSES	2010	2011
Charges salariales		
Salaires	478'563	500'626
Charges sociales	85'913	97'759
Perfectionnement professionnel	1'800	780
Total charges salariales	566'276	599'165
Frais locaux		
Loyer à charge de l'État de Genève	79'557	79'557
Autres frais pour locaux	6'702	2'546
Total frais locaux	86'259	82'103
Frais généraux		
Frais administratifs	37'397	39'763
Actions diverses	10'183	10'500
Frais financiers	835	957
Charges sur exercices antérieurs	-	912
Total frais généraux	48'415	52'131
Dépenses financées par des fonds spéciaux		
Amortissement mobilier et matériel	7'612	13'665
Investissements informatique et bureautique	8'118	-
Projet 20 ans du droit à l'éducation pour tous	-	12'300
Total dépenses financées par des fonds spéciaux	15'730	25'965
TOTAL DES DÉPENSES	716'679	759'364

RECETTES	2010	2011
Subventions		
État de Genève (subvention monétaire)	300'000	300'000
État de Genève (subvention non monétaire)	79'557	79'557
Ville de Genève	191'400	191'400
Communes	21'289	23'550
O.F.A.S.	81'220	81'000
Total subventions	673'466	675'507
Cotisations		
Cotisations collectives	2'480	3'130
Cotisations individuelles	10'760	13'380
Total cotisations	13'240	16'510
Dons		
Dons	5'986	7'356
Don SIG Projet école 2011	-	10'000
Total dons	5'986	17'356
Recettes diverses		
Jetons de présence, paie de cours, dépens	3'260	5'801
Intérêts	276	300
Apport CSSP	4'800	4'800
Divers	327	120
Vente de livres et de DVDs	811	549
Total recettes diverses	9'473	11'570
Utilisation des fonds spéciaux		
Fonds Loterie Romande	15'731	9'178
Fonds matériel et informatique	-	4'487
Fonds 20 ans du droit à l'éducation pour tous	-	19'135
Total utilisation des fonds spéciaux	15'731	32'800
Répartition des pertes: 75 % État de Genève		3'533
TOTAL DES RECETTES	717'895	757'276
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1'216	-2'089

20 ANS DU DROIT À L'ÉDUCATION POUR LES ENFANTS SANS-PAPIERS À GENÈVE: IMPASSES ET ESPOIRS

Une exposition et une brochure sur le passé, le présent et l'avenir des luttes en faveur du droit à l'éducation et à la formation professionnelle à Genève.

CCSI, octobre 2011.

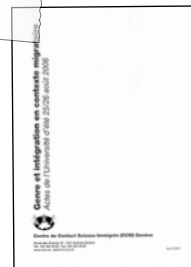
Renseignements sur www.ccsi.ch



GENRE ET INTÉGRATION EN CONTEXTE MIGRATOIRE

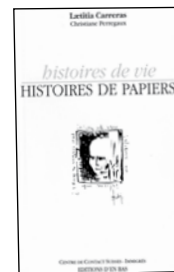
Actes de l'Université d'été 2006.

Brochure gratuite disponible au CCSI.



HISTOIRES DE VIE HISTOIRES DE PAPIERS

Des témoignages courageux de jeunes sans-papiers et une réflexion autour de leur formation professionnelle. CCSI. CHF 27.-



UN TRAIN QUI ARRIVE EST AUSSI UN TRAIN QUI PART

Rassemblés en un film, sept courts-métrages réalisés par de jeunes migrant-e-s sur leur vie à Genève.

Avec bonus et fiche pédagogique.

CCSI, en vidéo ou DVD.

CHF 20.-



ADHÉSIONS

Vous pouvez soutenir nos activités et recevoir le bulletin interne de notre association en devenant membre du CCSI.

Cotisation individuelle: CHF 60.-

Membres collectifs: CHF 150.-

CCP: 12-21188-7 - www.ccsi.ch

